

*** FICHE SIGNALÉTIQUE ***

Cette fiche signalétique est transmise à votre compagnie pour fournir à votre direction et aux employés qui travaillent avec ce produit l'information santé et sécurité récente. Veuillez lire les informations sur ces feuilles et les transmettre aux responsables de l'implantation du « Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) ». Veuillez aussi rendre disponibles ces informations aux employés qui en font la demande.

Date de préparation : 02/12/11

4230-000

SECTION I IDENTIFICATION DU PRODUIT ET UTILISATIONS

Fabricant : W. R. MEADOWS DU CANADA	SIMD
Adresse : 70, Hannant Court Milton, Ontario L9T 5C1	 Santé : 1 Feu : 3 Réactivité : 0 Protection personnelle :
Téléphone : (905) 878-4122	
Urgence : 1-800-424-9300 Chemtrec	
(Évaluation du risque : 0=minime,1=léger,2=modéré,3=élevé,4=extrême,*=chronique)	
Classe de produit : B2, Liquides inflammables, D2B, irritation de la peau	
Numéro d'identification du produit : 7900-202	
Identification du produit : SCELLANT D'ASPHALTE CAOUTCHOUTÉ POUR JOINTS N° 158 APPLICABLE À FROID	
Utilisation du produit : Scellant pour joints	

SECTION II COMPOSANTS DANGEREUX

N° du ou des composant(s) dangereux*	CAS #	% en		ACGIH				
		Poids	DL50	CL50	VS/MPT	VS/plafond	VS/LECT	Peau
1. Asphalte de pétrole	8052-42-4	35 à 40	NE	NE	5 mg/m ³ +	NE	NE	NE
2. Huile de base de pétrole lubrifiante	64742-65-0	5 à 10	NE	NE	5 mg/m ³ *	NE	10 mg/m ³ *	NE
3. Chaux	1317-65-3	10 à 15	NE	NE	10 mg/m ³ **	NE	NE	NE
4. Caoutchouc vulcanisé broyé	SO	1 à 5	NE	NE	NE	NE	NE	NE
5. Naphta VM&P (mélange d'hydrocarbures)	64742-89-8	20 à 25	NE	NE	300 ppm	NE	NE	NE
6. Xylène	1330-20-7	1 à 5	4300mg/kg+	500ppm/4h+	100 ppm	NE	150 ppm	NE

*: Une information plus complète sera fournie au médecin ou à l'infirmière en cas d'urgence médicale. Aucun des composants de ce produit n'est reconnu comme étant cancérigène. Les données relatives aux composants sont définies en accord avec le sous-paragraphe 13 (a) (i) à (iv) de la loi sur les produits dangereux. NE = Non établi * = Vapeurs + = Rat SO : Sans objet

SECTION III PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

État physique : Liquide	Densité de vapeur : >1 (air = 1)
Gravité spécifique : 1.03	Vitesse d'évaporation : <1 (éther = 1)
Odeur/Apparence : Liquide noir à odeur de solvant	Pourcentage de volatile : 23,62
Pression de vapeur : NE	Point de congélation : NE
pH : SO	Point d'ébullition : 247°F
Seuil de l'odeur : NE	Coefficient de distribution eau/pétrole : NE

SECTION IV INFLAMMABILITÉ ET RISQUE D'EXPLOSION

Conditions d'inflammabilité : Sources d'inflammation	Température d'auto-allumage : Non établi
Moyens d'extinction : Eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone ou agent chimique en poudre	
Point éclair et méthode : 53°F	Sensibilité à un impact mécanique : Non
Limites d'inflammabilité : LEI : NE LES : NE	Sensibilité à une décharge électrostatique : Non
Produits de combustion dangereux : La combustion peut former du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et/ou produits de combustion incomplète ainsi que des oxydes de soufre et d'azote. Ne pas respirer la fumée ni les vapeurs. Porter un équipement de protection approprié.	

SECTION V STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable
Sinon, dans quelles conditions :
Incompatibilité (matières à éviter) : Agents oxydants et acides forts
Conditions de réactivité : Inconnues
Produits de décomposition dangereux : Inconnus

Date de préparation : 02/12/11

4230-000

SECTION VI

PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Voie(s) d'entrée : Peau, yeux, inhalation

Effet(s) en cas d'exposition aiguë au produit :

CONTACT AVEC LES YEUX : À cause de la présence des composants 5 et 6, ce produit est présumément modérément irritant pour les yeux. Les vapeurs et les aérosols du produit peuvent aussi causer une irritation des yeux.

CONTACT AVEC LA PEAU : L'exposition peut causer une légère irritation de la peau. Le contact prolongé ou répété peut causer des rougeurs, des brûlures, un assèchement et un fendillement de la peau. Les personnes présentant des troubles cutanés préexistants sont plus sensibles aux effets de ce produit. À cause de la présence des composants 1, 5 et 6, le contact prolongé ou répété peut causer un assèchement et une délipidation de la peau pouvant provoquer une dermatite.

INHALATION : À cause de la présence du composant 1, l'inhalation prolongée des vapeurs devrait être évitée à cause des effets chroniques potentiels. À cause de la présence des composants 5 et 6, l'exposition à des concentrations de vapeurs excessives peut causer des signes d'une dépression transitoire du système nerveux central (p. ex. maux de tête, somnolence, perte de coordination et fatigue). Des rapports ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des lésions permanentes du cerveau et du système nerveux. La concentration et l'inhalation délibérée du produit peut être dangereuse ou fatale.

INGESTION : De petites quantités de liquide aspiré dans les poumons durant l'ingestion ou un vomissement peuvent provoquer de graves lésions des poumons. Alors que le produit possède un faible degré de toxicité, l'ingestion de quantités excessives peut provoquer des signes de dépression du système nerveux central (p. ex. maux de tête, fatigue, somnolence, vertiges et perte de coordination).

SIGNES ET SYMPTÔMES : Symptômes d'irritation des yeux : douleur, larmoiement, rougeur et gonflement. Symptômes d'irritation de la peau : rougeur, enflure et éruption. Symptômes d'irritation du système respiratoire : écoulement nasal, mal de gorge, toux, gêne dans la poitrine, souffle court et réduction des fonctions pulmonaires. Symptômes d'irritation gastro-intestinale : mal de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements et diarrhées. Une dépression transitoire du système nerveux central peut être mise en évidence par des maux de tête, des vertiges, des nausées et des symptômes d'intoxication. Dans les cas extrêmes, la perte de conscience et la mort peuvent survenir. Les symptômes d'une surexposition chronique peuvent être des pertes de mémoire, une perte des capacités intellectuelles et une perte de coordination.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVANTES : Les problèmes cutanés, oculaires et respiratoires préexistants peuvent être aggravés suite à l'exposition au produit. Les désordres du système nerveux central préexistants peuvent être aggravés suite à l'exposition au produit.

AUTRES EFFETS SUR LA SANTÉ : D'après des études sur des animaux de laboratoire enduits, certains asphaltes peuvent posséder une légère activité cancérogène. Les travailleurs n'ayant pas une bonne hygiène personnelle et dont la peau est exposée de façon directe et répétitive aux asphaltes pendant plusieurs années peuvent potentiellement risquer de développer un cancer de la peau. Les contacts directs intermittents ou occasionnels avec des asphaltes pétroliers ne sont pas censés avoir des effets sérieux sur la santé en autant que de bonnes mesures d'hygiène personnelle, telles que celles définies dans cette fiche signalétique, soient suivies. De plus, les vapeurs d'asphalte peuvent contenir des hydrocarbures aromatiques polycycliques dont certains sont reconnus comme étant cancérogènes. Par conséquent, l'inhalation prolongée de ces vapeurs devrait être évitée.

Limites d'exposition : Voir Section II

Effet(s) d'une exposition chronique au produit :

Cancérogénicité : Non

Reprotoxicité : Non

Téragénicité : Non

Mutagénicité : Non

Propriétés synergétiques : Non

SECTION VII

MESURES PRÉVENTIVES

Équipement de protection personnelle : Porter des verres de sécurité, des lunettes étanches ou un masque anti-éclaboussures pour éviter le contact avec les yeux. Les verres de contact ne devraient pas être portés. Porter des gants et des vêtements de protection appropriés pour éviter tout contact avec la peau et les vêtements.

Sécurité intégrée: Ventilier tel que requis pour contrôler les concentrations de vapeurs – au moins 10 changements d'air par heure sont recommandés pour une bonne ventilation.

Procédure en cas de fuite ou de déversement : GROS DÉVERSEMENT>>Évacuer le personnel non protégé de la zone dangereuse. Retirer ou éteindre toute source d'inflammation. Porter un équipement de protection approprié. Retenir et contenir. Retirer avec une suceuse mobile ou pomper dans des bacs de récupération/stockage. Éponger le résidu avec une matière adéquate; placer dans des contenants étanches pour une élimination appropriée. Laver la surface avec de l'eau pour éliminer toute trace. Disposer des eaux de lavage comme ci-dessus. PETIT DÉVERSEMENT>> Ramasser le produit avec un matériau absorbant et placer dans un contenant étanche. Bien sceller pour une élimination adéquate.

Élimination des déchets : Suivre les règlements locaux, provinciaux et fédéraux sur l'élimination des déchets.

Équipement/procédure lors des manipulations : Ventilier tel que requis pour contrôler les concentrations de vapeurs – au moins 10 changements d'air par heure sont recommandés pour une bonne ventilation. Si l'exposition excède la LEP/VS, utiliser un masque filtrant approuvé NIOSH approprié.

Exigences de stockage : Garder le contenant fermé en dehors de son utilisation. Stocker loin des sources d'inflammation.

Information particulière sur le transport : Manipuler comme un produit inflammable.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Date de préparation : 02/12/11

4230-000

SECTION VIII

MESURES DE PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX : Si une rougeur ou une irritation apparaît, transporter la victime à l'air pur, loin de la source d'exposition. Rincer les yeux avec de l'eau pendant quinze (15) minutes. Si les symptômes persistent, faire un suivi médical.

CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec de l'eau et un savon doux pour retirer le film d'huile condensé. Ne pas utiliser de solvants pétroliers pour retirer le solide.

INHALATION : Si des symptômes respiratoires se manifestent, transporter la victime à l'air pur, loin de la source d'exposition. Si les symptômes persistent, faire un suivi médical. Si la victime ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle immédiatement. Si la victime éprouve des difficultés à respirer, de l'oxygène devrait être administré par du personnel qualifié. Faire un suivi médical immédiatement.

INGESTION : Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête de la victime sous le niveau des hanches afin d'éviter l'aspiration par les poumons. Puisque l'aspiration dans les poumons peut provoquer de très sérieuses lésions permanentes, la décision de faire vomir devrait être prise par un médecin. La nécessité de vidanger l'estomac doit être considérée en regard du danger d'une aspiration par les poumons. Consulter un médecin, un hôpital ou un centre antipoison et/ou transporter dans une unité d'urgence immédiatement.

L'information ci-incluse est basée sur les données dont nous disposons et est considérée comme étant exacte. Cependant, nous ne fournissons aucune garantie, explicite ou implicite, en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats découlant de leur utilisation. Nous n'assumons aucune responsabilité pour les lésions entraînées par l'utilisation du produit décrit ici.

SECTION IX

PRÉPARATION DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE

Préparé par : David Carey

Téléphone : (847) 683-4500

Date de préparation : 02/12/11

Numéro d'identification du produit : 4230-000